

MAIRIE LABARTHE RIVIERE
31800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le *trois du mois de mai*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *LABARTHE RIVIERE*, sous la présidence de *Mme Claire VOUGNY*, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 29/04/2024.

Présent(s) : MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, PARMEGIANI, LAMOURE, ADOUE, DUPLA, LAFFORGUE, PELLIZARRI.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : MM NASSANS, DAVAND, GOUZENNES.

Absent(s) : MME PLASSIN ;

Le secrétariat a été assuré par : MME PARMEGIANNI

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2024-027

**DELIBERATION MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE (DGH)
AU LYCÉE PAUL MATHOU DE GOURDAN POLIGNAN**

Madame le Maire expose avoir été alertée par les enseignants du lycée Paul-Mathou de Gourdan-Polignan suite à une décision du DASEN (Rectorat) de diminuer de manière significative la DGH, ce qui a pour conséquence la suppression de 2 postes et demi d'enseignants ainsi que la fermeture de 2 Enseignements De Spécialité (EDS) en classes de 1^{ère} et de Terminale.

Or, une offre conséquente et diversifiée en EDS est primordiale pour la vie d'un lycée, a fortiori en zone de revitalisation rurale. En effet, une réduction de cette offre reviendrait à appauvrir davantage encore notre territoire au profit des zones urbaines, toujours mieux dotées.

À cette notification vient par ailleurs s'ajouter une carte scolaire restreinte, reposant sur les deux seuls collèges de Montréjeau et Boulogne-sur-Gesse, qui va devenir, à terme, non viable.

Si aucune mesure n'est prise pour inverser la tendance, c'est la pérennité même du lycée qui va se trouver menacée.

Notre collectivité, ainsi que les collectivités voisines, œuvre au quotidien pour faire du Comminges un territoire attractif, dynamique et résolument tourné vers l'avenir. Des entreprises nouvelles voient le jour, un mouvement de retour vers les territoires moins urbains, offrant une autre qualité de vie est en marche, inéluctablement et nous œuvrons chaque jour pour l'accentuer. Or, notre démarche n'a de sens que si elle s'appuie sur une offre de formation riche et variée qui commence par un tissu scolaire (collèges et lycées) pluriel et performant.

Il n'est pas concevable que les enfants du monde rural ne bénéficient pas des mêmes chances de réussite que ceux des secteurs urbains et c'est pour cette raison précise que le conseil municipal :

Publiée le : 17/05/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 17/05/2024

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- **SOUTIENT pleinement le lycée de Gourdan-Polignan dans sa démarche vis-à-vis de la Région et du Rectorat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la signature de cette motion et CHARGE Madame le Maire de la signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Claire VOUGNY.



Publiée le : 17/05/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 17/05/2024

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.